

Saint-Claude, le 22 février 2023



CONVOCAATION

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

JEUDI 2 MARS 2023 À 19H

SALLE D'HONNEUR

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; alinéa 4)
2. AFFAIRES FINANCIERES
 - Débat d'Orientation Budgétaire 2023
3. PERSONNEL COMMUNAL
 - 3.1. Modification du tableau des emplois permanents
 - 3.2. Actualisation des tarifs de prestations de services en matière de rémunération du personnel
4. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

Le Maire,
Jean-Louis MILLET

